



OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE  
PÔLE SOLIDARITÉS - DIRECTION ENFANCE ADOLESCENCE

# ENQUÊTE SANTÉ



**Pendant l'été 2023, l'ODPE et le médecin référent en Protection de l'Enfance ont réalisé une enquête autour de la santé des enfants confiés à destination des assistants familiaux du Département des Hauts-de-Seine et des établissements d'hébergement habilités. Les résultats présentés résultent de ces deux questionnaires.**

## L'enquête santé auprès des assistants familiaux

### Le cadre de l'enquête

109 réponses suite à la sollicitation de 318 assistants familiaux.

Les professionnels résident pour 15 % dans le Département des Hauts-de-Seine, pour 27 % dans les autres départements d'Île-de-France, et pour 58 % dans le reste de la France.

L'échantillon porte sur 207 enfants accueillis pour les Hauts-de-Seine au 01/06/2023. Cependant, il n'a pas été demandé le nombre d'enfants accueillis pour un autre département.

### Le médecin traitant

99,1% des assistants familiaux ont identifié un médecin traitant pour une ou plusieurs personnes de leur famille 90,9 % d'entre eux indiquent que les enfants accueillis ont un médecin identifié systématiquement pour suivre leur santé.

À 94 % il s'agit du même médecin, pour la famille et l'enfant accueilli.

### Les bilans de santé

72,7 % des AF indiquent que les jeunes bénéficient d'un bilan de santé à leur arrivée.

Parmi ces bilans :

- 52,5% se sont déroulés dans le mois d'arrivée de l'enfant ;
- 20 % dans les 15 jours suivant l'arrivée de l'enfant ;
- 15 % dans la semaine de son arrivée ;
- 12,5 % plus d'un mois après son arrivée.

À noter que cela signifie que 27,3 % d'enfants n'ont pas bénéficié d'un bilan de santé à leur arrivée.

82,7 % des AF indiquent que les jeunes bénéficient ensuite d'un autre bilan de santé durant leur accueil

Ces autres bilans sont réalisés tous les ans pour 57,1 % d'entre eux, tous les 6 mois pour 20,9 % et enfin des situations différentes sont précisées pour 22 % des cas

[Le plus fréquemment : en cas de besoin, et à la demande du médecin traitant].

Le questionnaire ne demandait pas de précision sur le contenu de ces bilans de santé. Ils peuvent donc être très différents selon le praticien.

### La communication des informations de santé

70 % des assistants familiaux ayant répondu précisent que les informations de santé (prescriptions, traitements et autres) nécessaires à l'arrivée de l'enfant sont reçues systématiquement. 27,3 % estiment que ce n'est pas systématique, et 2,7 % affirment que les informations ne sont jamais reçues. Pour précision, sur les 3 situations, il s'agit d'assistants familiaux de départements différents (dont les Hauts-de-Seine) ; la question géographique n'apparaît donc pas être un facteur d'explication.

#### Qui transmet les informations ?

Pour 45,8 % des assistants familiaux, le service d'Accueil familial est le premier transmetteur de ces informations de santé, puis vient l'établissement pour 29,9 % et 15 % enfin déclarent les recevoir des Services de Solidarités territoriales. Pour 9,3 % des réponses, ces informations proviennent d'autres sources sans précision.

#### Quand les informations sont-elles transmises ?

Ces informations sont reçues à l'arrivée de l'enfant pour 72 %, dans la semaine suivant l'arrivée de l'enfant pour 13,1 %, dans le mois suivant l'arrivée de l'enfant pour 6,5 %, et enfin plus d'un mois après l'arrivée de l'enfant pour 8,4 %.

#### Et le carnet de santé ?

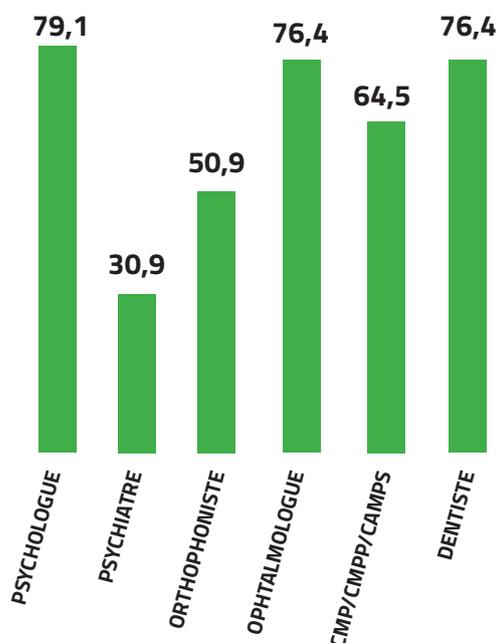
Plus précisément, 73,6 % des assistants familiaux confirment avoir systématiquement le carnet de santé de l'enfant.

#### Et au départ de l'enfant comment se fait la communication du dossier médical ?

73,6 % des professionnels indiquent faire une communication du dossier médical au départ de l'enfant, 13,6 % ne le font pas et 12,7 % apportent des précisions : certains n'ont pas encore connu de départ d'enfants, les autres indiquent transmettre les informations et documents tout au long de l'accueil au référent.

## Les problématiques d'identification de professionnels de santé sur le territoire

% D'AF AYANT IDENTIFIÉ CES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE



Les assistants familiaux ont pu répondre à cette question ouverte : « Quelles sont vos préoccupations principales en ce qui concerne la santé des enfants que vous accueillez ? » La majorité des réponses concerne la difficulté à obtenir des rendez-vous médicaux, notamment avec des spécialistes comme des rendez-vous en Centre médico-psychologique ou avec un orthophoniste.

L'accompagnement d'un enfant avec un handicap s'avère complexe. L'enquête relève des difficultés dans le délai de réponses de la MDPH, ou pour trouver un établissement spécialisé.

Le manque d'information autour de la situation médicale de l'enfant est aussi pointé.

Les propositions des professionnels assistants familiaux concernent :

- l'amélioration de la transmission des informations médicales, et l'historique familial lorsque cela est possible ;
- débloquer rapidement les démarches administratives, freins potentiels dans l'accès aux soins (carte vitale...);
- le souhait que la situation des enfants accompagnés soit traitée de façon prioritaire au niveau de la MDPH ou des CMPP ;
- avoir des accès simplifiés et prioritaires auprès des médecins (liste de médecins permettant d'obtenir des rdv facilement). Avoir un médecin au sein des services de l'ASE pour un suivi facilité ;
- la mise en place d'un suivi psychologique systématique pour les jeunes accueillis.

## L'enquête santé auprès des établissements et services habilités

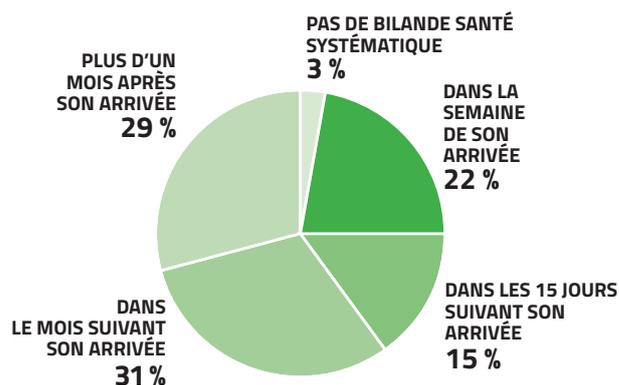
### Le cadre de l'enquête

L'enquête recense 14 réponses de services et établissements Protection de l'Enfance sur 39 sollicitations. Cela représente un échantillon de 472 enfants et jeunes accueillis au 1<sup>er</sup> juin 2023, sur 521 places habilitées pour les répondants. 412 d'entre eux sont suivis par le Département des Hauts-de-Seine.

### Les bilans de santé

Sur les 14 services /établissements, 13 d'entre eux organisent pour chaque enfant un bilan de santé à son arrivée. Les délais sont variables, et en grande majorité les bilans sont réalisés dans le mois suivant l'arrivée de l'enfant.

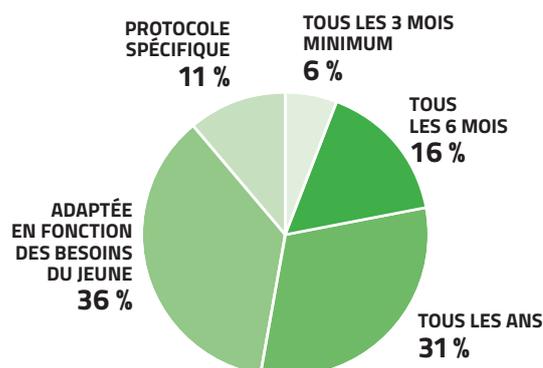
DÉLAI DE RÉALISATION DU BILAN D'ACCUEIL (nombre de jeunes accueillis)



Dans 9 établissements, ce bilan d'accueil ne fait pas l'objet d'un protocole interne particulier. C'est le cas pour 4 établissements/services.

Dans 10 établissements, les jeunes bénéficient ensuite d'autres bilans de santé durant leur accueil. Cela représente 85 % des enfants accueillis au 1<sup>er</sup> juin 2023.

FRÉQUENCE DES BILANS MÉDICAUX PENDANT L'ACCUEIL (nombre de jeunes accueillis ayant bénéficié d'autres bilans)



Les 3 mois minimum concernent un public petite enfance (0-3 ans). Le protocole spécifique est organisé autour d'un premier bilan infirmier à l'accueil, puis d'une première consultation médicale et enfin d'autres RDV spécialisés en fonction des besoins.

## La communication des informations de santé

12 des établissements ou services estiment ne pas recevoir systématiquement le dossier médical /ou les informations médicales nécessaires à l'arrivée de l'enfant.

Ces informations peuvent provenir des parents, du service de solidarité territorial, de la crèche, de l'établissement précédent. Les sources sont très variées.

Seuls 2 établissements peuvent identifier que ces informations leur parviennent à l'arrivée de l'enfant. Les autres ne précisent pas de délais.

13 établissements sur 14 précisent ne pas recevoir systématiquement le carnet de santé de l'enfant.

5 établissements sur 14 ont une procédure dédiée à la communication du dossier médical au départ de l'enfant.

## Les problématiques de santé des jeunes accueillis

9,8 % des jeunes accueillis au 1<sup>er</sup> juin 2023 bénéficient d'un traitement médicamenteux lié à des troubles psychiques (antidépresseur, anxiolytique, somnifère, antipsychotique...). Cependant il est à noter que 5 établissements concentrent tout particulièrement ces problématiques avec des taux beaucoup plus importants (jusqu'à 25,5% des jeunes accueillis).

4,2 % des jeunes accueillis au 1<sup>er</sup> juin 2023 bénéficient d'un droit ouvert à la MDPH.

## La présence médicale et paramédicale

Seules 2 structures accueillant des enfants de moins de trois ans (pouponnière et centre parental) bénéficient d'un temps de médecin (1 ETP et 0,93 ETP). Les postes sont pourvus au 1<sup>er</sup> juin.

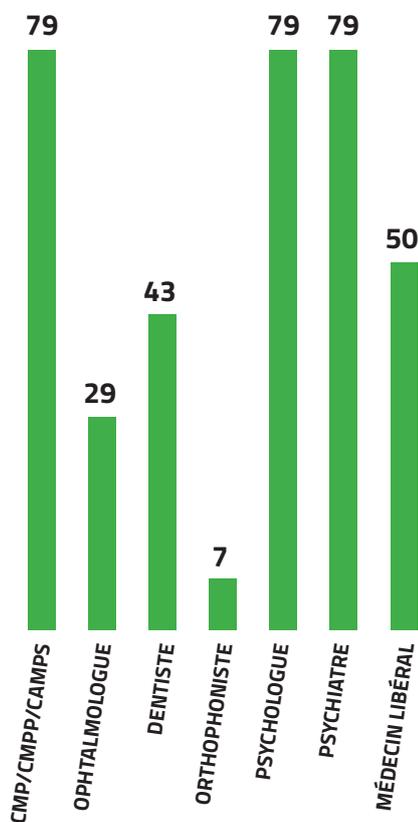
Concernant l'encadrement infirmier, 2 établissements (pouponnière) se distinguent avec un nombre plus important que les autres établissements, compte tenu du cadre législatif particulier. Sur les 12 établissements restants, la moyenne est de 0,44 ETP. La moitié des établissements n'a aucun ETP infirmier prévu.

Les difficultés de recrutement sont plus importantes sur ce profil, avec 16,24 ETP pourvus sur 22,24 ETP prévus.

Sur l'ensemble des 14 établissements, 17,14 ETP de psychologue sont prévus, soit une moyenne de 1,22 ETP. Au 1<sup>er</sup> juin, 14,86 ETP sont pourvus.

## Le travail de partenariat avec les professionnels de santé

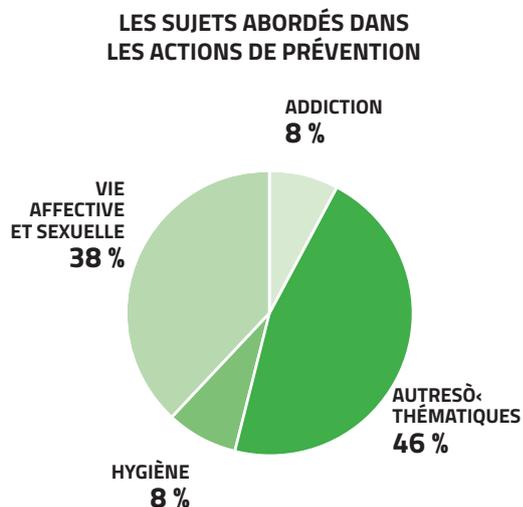
% DE SERVICES/ÉTABLISSEMENTS AYANT IDENTIFIÉ UN PARTENARIAT AVEC CES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE



Ces partenariats sont présentés comme informels. Ces réponses invitent à s'interroger sur la définition de partenariats et la réalité qu'ils recouvrent. Cela ne signifie donc pas nécessairement qu'il y a une priorisation dans l'accès aux rdv par exemple.

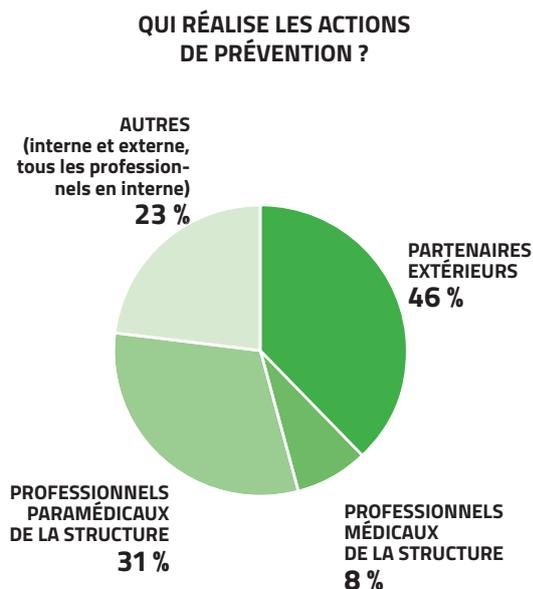
## Les actions de prévention

Sur les 14 établissements, un seul déclare ne pas réaliser d'actions de prévention.



Les actions de prévention couvrent en majorité plusieurs thématiques, celle de la vie affective et sexuelle apparaît comme importante.

Les autres thématiques mettent en avant notamment la diététique, les gestes d'urgence et les accidents domestiques.



## Le dossier unique de l'utilisateur

6 établissements sur les 14 répondant déclarent avoir un logiciel de dossier unique de l'utilisateur (Parcours pour 2 établissements, Nemo pour 3 d'entre eux, et Ogyris pour le dernier).

Les 6 logiciels proposent une partie consacrée aux données médicales. Pour 4 d'entre eux, l'accès est réservé strictement aux professionnels médicaux et paramédicaux.

## La place de la santé dans le projet Institutionnel de l'établissement

Sur les 14 établissements, 12 d'entre eux ont rédigés dans leur rapport d'activité une partie sur la santé des enfants accueillis. L'ensemble des services et établissements ont consacré une partie de leur projet d'établissement à cette question.

11 établissements estiment que les détenteurs de l'autorité parentale ne sont pas invités systématiquement aux rendez-vous médicaux des enfants.

Parmi les propositions, les plus récurrentes sont :

- mettre en place un dossier unique dématérialisé de l'enfant ;
- renforcer/développer/structurer les partenariats, notamment avec la pédopsychiatrie pour faciliter les prises de rdv, les hospitalisations et le suivi ;
- développer les liens avec les services sociaux territoriaux sur cette question ;
- avoir plus de temps paramédicaux dans les structures pour accompagner les suivis et développer les actions de prévention.

## Quelques initiatives/innovations inspirantes

- Convention avec une école d'ostéopathie
- Partenariats avec des associations permettant aux jeunes de bénéficier d'apports thérapeutiques ponctuels grâce à des médiations (artistiques, animales)
- Des cinémas débats autour de sujets sensibles (harcèlement, vie sexuelle...)
- Partenariat avec le CMP et intervention pour un groupe de parole animé par leur psychologue auprès des jeunes une fois par mois
- Des actions de prévention santé par le biais d'une pratique sportive



